



Programme des
Nations Unies pour
l'environnement



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/37
9 noveBMre 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-cinquième réunion
Montréal, 5-7 décembre 2001

PROPOSITION DE PROJET: CROATIE

Le présent document contient les observations et les recommandations du Secrétariat Fonds sur la proposition de projet ci-après:

Fumigène:

- Élimination du bromure de méthyle dans la culture de plants de tabac

ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET CROATIE

SECTEUR: Fumigènes Utilisation sectorielle des SAO (2000): 16,20 tonnes PAO

Seuils de rentabilité pour le sous-secteur: n/d

Titre du projet:

- a) Élimination du bromure de méthyle dans la culture de plants de tabac

Données sur le projet	Bromure de méthyle	
	Tabac	
Consommation des entreprises (tonnes PAO)		16,20
Incidences du projet (tonnes PAO)		16,20
Durée du projet (mois)		60
Montant initial demandé (\$US)		783 219
Coût final du projet (\$US):		
Surcoût d'investissement (a)		711 566
Imprévus (b)		64,105
Surcoût d'exploitation (c)		-97,319
Coût total du projet (a+b+c)		678 352
Participation locale (%)		100%
Taux d'exportation (%)		0%
Montant demandé (\$US)		678 352
Coût-efficacité (\$US/kg)		41,87
Financement de contrepartie confirmé?		
Organisme national de coordination	Ministère de la protection de l'environnement et de la planification physique	
Agence d'exécution	ONUDI	

Recommandations du Secrétariat	
Montant recommandé (\$US)	
Incidences du projet (tonnes PAO)	
Coût-efficacité (\$US/kg)	
Coût d'appui de l'agence d'exécution (\$US)	
Coût total pour le Fonds multilatéral (\$US)	

DESCRIPTION DU PROJET

Élimination du bromure de méthyle dans la culture de plants de tabac

1. Le Gouvernement de la Croatie soumet un projet visant l'élimination de 16,2 tonnes PAO de bromure de méthyle (BM) utilisé dans la culture de plants de tabac, qui représentent la consommation totale de BM dans le pays.
2. Le tabac est cultivé sur une superficie de 6 500 ha, et la production annuelle totale dépasse 10 000 tonnes de feuilles de tabac. Une superficie totale de 52 ha est réservée à la production de plants de tabac. Chaque couche de semis (sur 10 m²) produit en moyenne 4 000 plants de tabac Virginia ou Burley. Il faut 24 000 plants pour couvrir une superficie d'un hectare.
3. Environ 8% des feuilles de tabac et 48% de produits finis sont exportés vers des pays non visés à l'Article 5.
4. En Croatie, le tabac est produit par des fermiers sur de petites surfaces (3,5 ha en moyenne). Les fermiers obtiennent les graines, l'engrais et d'autres produits des coopératives qui leur achètent toute leur production de tabac. Les dépenses encourues par les coopératives sont déduites des montants remis aux fermiers à la fin de la récolte.
5. La technologie de rechange qui est choisie pour remplacer le BM dans la production de plants de tabac est le système de plateaux flottants, qui a été démontré en Croatie avec beaucoup de succès. La mise en oeuvre d'une telle technologie exige l'installation de micro-tunnels, recouverts de feuilles de polyéthylène, sur des plateaux en plastique.
6. Le projet prévoit un programme de formation à l'utilisation de technologies de rechange. La formation sera organisée en collaboration avec l'Institut du Tabac à Zagreb. Quelque 2 870 fermiers seront formés à l'utilisation du système des plateaux flottants.
7. Le Gouvernement croate s'engage à éliminer entièrement la consommation de BM d'ici 2006, et se propose d'en éliminer 5,4 tonnes PAO chaque année. Une fois le projet achevé, le Gouvernement adoptera un règlement interdisant l'emploi du BM pour la fumigation des terres dans le pays.
8. Le projet sera réalisé par l'ONUDI en coopération avec le Bureau de l'Ozone, au ministère de la Protection de l'environnement et de la planification physique. L'ONUDI avisera le Comité exécutif des résultats obtenus, des coûts encourus et des retards non justifiés qui pourraient éventuellement entraîner l'annulation du projet.
9. La durée prévue du projet est de 5 ans.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

10. À sa 25^e réunion, le Comité exécutif avait approuvé un projet de démonstration de trois méthodes possibles pour remplacer l'utilisation du bromure de méthyle dans la culture des plants de tabac en Croatie, et avait alloué 288 200 \$US à l'ONUDI en vue de sa mise en oeuvre. Le projet d'investissement soumis à la 35^e réunion a été préparé sur la base des résultats du projet de démonstration.

11. Le Secrétariat a remarqué que le projet avait été conçu en fonction de l'utilisation d'un plateau comportant 209 cellules. Or des plateaux de 288 cellules sont utilisés avec succès dans d'autres pays. En utilisant un plateau de 288 cellules (dont le coût est similaire à celui d'un plateau de 209 cellules), on peut réduire de 30% la surface des micro-tunnels requis, ce qui permet d'économiser du matériel. Le Secrétariat a également émis des réserves concernant la demande de briques (206 856 \$US, équivalant à plus de 23% du coût d'investissement total), qui ne figurait pas dans d'autres projets similaires approuvés précédemment. L'ONUDI a donc modifié le projet pour y inscrire l'utilisation de plateaux de 288 cellules et pour exclure la demande de briques. Le coût d'investissement initial a donc été ramené à 640 000 \$US.

12. Le Secrétariat a indiqué d'autre part que la demande de voyages d'étude (15 000 \$US) pour 7 experts à destination de pays non visés à l'Article 5 n'était pas admissible. L'ONUDI a accepté de ne pas demander le financement de cet élément du projet.

13. Des économies d'exploitation, évaluées à 30 700 \$US par année, ont été prises en considération dans le calcul du coût total du projet.

14. Il n'a pas été tenu compte de l'élément exportation (48% des produits finis) dans le calcul du coût du projet.

15. L'ONUDI a préparé un accord à conclure entre le Comité exécutif et le Gouvernement de la Croatie, décrivant les engagements proposés et un plan d'action pour l'élimination du BM en Croatie. Le projet d'accord est présenté en pièce jointe au présent document.

RECOMMANDATION

16. Le Secrétariat du Fonds et l'ONUDI sont convenus du coût total du projet (678 352 \$US). Compte tenu de ce qui précède, le Comité exécutif est invité à déterminer le niveau de financement du projet.

17. S'il approuve le projet, le Comité exécutif est également invité à demander à l'ONUDI de déboursier les fonds alloués en tranches selon le calendrier d'élimination de BM proposé dans la proposition de projet; si la Croatie ne se conforme pas aux objectifs de réduction indiqués dans la proposition, l'ONUDI retiendra les fonds destinés à la prochaine tranche de financement jusqu'à ce que le niveau de réduction prévu soit atteint.

18. Enfin, le Comité exécutif est invité à demander à l'ONUDI de soumettre chaque année au Secrétariat du Fonds un rapport d'avancement sur la mise en oeuvre du projet.

**CONDITIONS CONVENUES POUR L'ÉLIMINATION
DU BROMURE DE MÉTHYLE EN CROATIE
(PROJET)**

1. Le Comité exécutif convient d'approuver 678 352 \$US comme montant total des fonds qui seront mis à disposition pour réaliser les engagements indiqués dans le présent document, en vue de la réduction graduelle de l'utilisation du bromure de méthyle en Croatie, sous réserve des ententes et considérations ci-après:

2. Comme indiqué au Secrétariat de l'Ozone, et conformément aux informations figurant dans le document de projet présenté au Comité exécutif, la consommation de bromure de méthyle de la Croatie était de 16,2 tonnes PAO en 2000. D'après les données soumises au Secrétariat de l'Ozone par la Croatie pour les années 1995-1998, la consommation de base du pays était de 15,70 tonnes PAO de bromure de méthyle. La Croatie doit donc réduire sa consommation d'au moins 0,50 tonnes PAO d'ici la fin de 2002 pour respecter le gel de 2002 du Protocole.

3. Le Gouvernement de la Croatie s'engage à réduire de façon permanente et à l'échelle nationale la consommation globale des utilisateurs réglementés de bromure de méthyle aux niveaux maximaux ci-après:

2002	13,0 tonnes PAO
2003	9,8 tonnes PAO
2004	6,6 tonnes PAO
2005	3,4 tonnes PAO
2006	0 tonne PAO

4. En outre, la Croatie s'engage à appuyer l'élimination du bromure de méthyle par l'interdiction de son usage dans les applications couvertes par le projet. Les réductions de la consommation indiquées ci-dessus seraient obtenues par la mise en oeuvre de ce projet.

5. L'ONUDI rendra compte annuellement au Comité exécutif des progrès réalisés dans la réduction prévue par ce projet. Le Gouvernement croate aura la flexibilité d'exécution des différents éléments du projet, qu'il juge plus important de disposer afin de s'acquitter de ses engagements de réduction aux niveaux indiqués ci-dessus. L'ONUDI convient d'administrer le financement du projet de manière à assurer que les objectifs de réduction annuelle convenus soient bien respectés.
